

Interventions en pratique avancée de la physiothérapie

Domaine : Santé

Filière : MSc en Sciences de la santé (MScSa)

Orientation : Physiothérapie

1. Caractéristiques du module

2025-26

Code : S.SA.370.PHPA.F.25

Type de formation :

 Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Type de module :

- Module obligatoire interprofessionnel
- Module obligatoire spécifique à l'orientation
- Module à option facultatif
- Module à option obligatoire
- Module travail de master
- Autres : ...

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Autres : ...
- Semestre de printemps
- Semestre d'automne

2. Organisation

Crédits ECTS : 5 ECTS

Répartition du temps de travail : Temps de cours : 30h ; Temps de travail personnel moyen estimé : 120h

Lieu(x) de cours : principalement Lausanne

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Allemand
- Autres
- Italien
- Anglais

3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module obligatoire interprofessionnel de base « Raisonnement professionnel, leadership et pratique avancée » ou équivalent.
- Pas de prérequis
- Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences principales visées

- Evaluer les pratiques professionnelles ainsi que les savoirs issus de la recherche et de l'expérience pratique
- Contribuer au développement des connaissances et à l'évolution des pratiques
- Faire évoluer sa pratique professionnelle et renforcer son expertise

Objectifs généraux du module

- Evaluer les connaissances scientifiques et les concepts de pratique avancée en physiothérapie.
- Proposer des stratégies de développement de la pratique avancée en physiothérapie en Suisse.
- Intégrer différentes formes de raisonnement clinique dans le but de favoriser une amélioration des pratiques.
- Evaluer différentes méthodes et instruments d'évaluation afin d'optimiser leur utilisation en pratique.
- Démontrer une compréhension approfondie des stratégies d'évaluation, de diagnostic différentiel et d'intervention en physiothérapie en pratique avancée.

5. Contenu et formes d'enseignement

Contenus

- Modèles de pratique avancée en physiothérapie
- Fiabilité et validité des instruments d'évaluation
- Validité diagnostique : approche clinique
- Diagnostic différentiel et red flags
- Stratégies d'évaluation, de raisonnement clinique et d'intervention à un niveau avancé en physiothérapie

Formes d'enseignement

Cours, ateliers et séminaires adaptés aux petits groupes. Un travail préparatoire sera demandé avant la plupart des cours.
Travaux de groupes.

Exigences de fréquentation

La participation active aux activités prévues dans les cours et en préparation de ceux-ci est attendue de la part des étudiant·es.

6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module repose sur l'évaluation de :

- Un dossier écrit individuel sur la pratique avancée qui présentera le développement d'un rôle en pratique avancée en physiothérapie (PAP) dans un contexte et sur une thématique de votre choix en Suisse (4/5^e de la note).
- Une présentation orale en groupe sur l'évaluation en physiothérapie qui exposera une analyse critique d'outils diagnostiques et de leurs implications cliniques (1/5^e de la note).

Les consignes, critères et délais sont précisés en début de module.

La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux parties a) et b) selon les coefficients spécifiés ci-dessus. Les notes partielles sont attribuées au dixième et la moyenne du module est arrondie au demi-point.

Le module est validé si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible, en cas de note au module, arrondie au demi-point, égale à 3.5.
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

La remédiation portera sur la ou les parties jugées insuffisantes. Si le dossier écrit sur la pratique avancée (a) est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. Si la présentation orale (b) est insuffisante, un complément écrit individuel en lien avec les lacunes observées sera demandé. Les modalités et délais pour la remédiation seront transmis au moment de la décision de remédiation. Si le ou les compléments ne sont pas rendus, un échec à la remédiation est prononcé.

Lorsque les résultats de la remédiation sont suffisants, la note de 4 est attribuée au module et les crédits sont alloués. En cas d'échec à la remédiation, la note du module reste celle obtenue avant remédiation, les crédits ne sont pas alloués et le module doit être répété.

Répétition

En cas de note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 3.5, le module est répété, en principe l'année suivante. Une note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 4 à la répétition entraîne l'échec définitif.

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans le cadre du module seront précisées lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant·e (référence : moodle HES-SO numérique – [l'IA dans l'enseignement à la HES-SO](#) – Etudier avec l'IA). Toute utilisation d'une IA générative dans des activités pour lesquelles elle a été interdite sera sanctionnée et assimilée à une fraude.

9. Bibliographie principale

Une bibliographie sera à disposition sur Cyberlearn et dans les supports de cours.

10. Enseignant·es

Enseignant·es : Guillaume Christe (HESAV), Simone Gafner (HES-SO Valais/Wallis), Véronique Hasler (HESAV), Léane Jeanrichard-dit-Bressel (HESAV), Seraina Liechti (Hôpital de Thoun), Jean-Bernard Michotte (HESAV), Valentin Oestreicher (HUG), Nicolas Perret (HESAV), Louise Thilo (S-REHAB).

Nom du responsable de module : Véronique Hasler

Descriptif validé le 11.02.2026 par Ludivine Soguel Alexander